

WCC-20120-Res-019-FR

Mettre un terme à la perte des lignées distinctes du point de vue de l'évolution

INQUIET de constater que les taux actuels d'extinction soient entre 100 et 1 000 fois supérieurs à ceux fondés sur les archives fossilifères, et que 20% des vertébrés, 22% des plantes et très certainement un pourcentage comparable d'invertébrés soient menacés d'extinction ;

RAPPELANT que chez les seuls mammifères, au moins 14 genres et 4 *familles entières* se sont *éteints* depuis l'an 1500 de notre ère ;

CONSTATANT que l'extinction des espèces n'est pas le fait du hasard, et se concentre autour de familles comptant un nombre réduit d'espèces, ce qui entraîne une perte bien plus importante en termes d'histoire de l'évolution que les scénarios d'extinction aléatoires ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que les différentes branches de l'Arbre de vie ont souvent acquis des caractéristiques et des gènes qui n'existent dans aucun autre organisme, et qui sont donc irremplaçables ;

INQUIET que la perte de ces branches n'aboutisse à un sous-ensemble extrêmement réduit de diversité génétique, évolutionnaire et écologique ;

RECONNAISSANT que les ressources actuellement disponibles en faveur de la conservation sont insuffisantes pour empêcher la perte de pans entiers de la diversité biologique, et que les professionnels de la conservation se voient forcés, dans leurs plans, d'établir des priorités dans l'attention qu'ils accordent aux espèces ;

ALARMÉ que de nombreux genres, familles et ordres monotypiques soient négligés par les priorités actuelles en matière de conservation, mettant ainsi en danger des branches entières de l'Arbre de vie ;

SOULIGNANT l'extinction probable et récente du dauphin d'eau douce de Chine (*Lipotes vexillifer*), qui avait une histoire évolutionnaire unique de plus de vingt millions d'années, et était le représentant unique d'une famille entière de mammifères (les Lipotidae) ;

INQUIET à l'idée que tous les membres de 15 familles de mammifères, de deux familles d'amphibiens et de six familles d'oiseaux soient menacés d'extinction, tout comme les représentants de l'ordre Coelacanthiformes (Coelacanthes) ; et que les sept espèces de poisson-scie soient classées En danger critique d'extinction ; et

ALARMÉ que plus de 20 familles de vertébrés ne soient représentées que par une seule espèce survivante, elle-même menacée d'extinction ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. APPLAUDIT les efforts d'initiatives telles que le Fonds Save Our Species de l'UICN, le Fonds pour la conservation des espèces Mohamed bin Zayed, le Programme de la Zoological Society of London sur les espèces distinctes sur le plan évolutionnaire et mondialement menacées, l'Amphibian Survival Alliance, le programme Global-200 du Fonds mondial pour la nature (WWF), les subventions pour les espèces en danger du Fish and Wildlife Service des États-Unis, et d'autres acteurs, pour garantir que les lignées importantes dans l'histoire de l'évolution soient la cible d'efforts de conservation dans chaque pays.

2. SE FÉLICITE de la mise en place de stratégies de conservation pour certaines espèces importantes dans l'histoire de l'évolution, telles que *Conservation Strategy for the Pygmy Hippopotamus* et *Dugong : Status Report and Action Plans for Countries and Territories*, et de la reconstitution du Groupe de spécialistes des pangolins de la Commission de la sauvegarde des espèces.
3. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les approches fondées sur les paysages et les écosystèmes pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, mais persiste à penser qu'il est nécessaire de mettre en place des initiatives complémentaires pour la conservation ciblée de certaines espèces, notamment celles qui sont importantes pour l'histoire de l'évolution.
4. DEMANDE à la Directrice générale, à la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN et à tous les Membres de l'UICN de donner la priorité à la conservation des genres et des familles menacés et, pour ce faire :
 - a. de mettre au point des outils et techniques scientifiques ;
 - b. d'entreprendre de nouvelles études scientifiques de la radiation/variabilité génétique des espèces et des caractères distinctifs des espèces afin d'affiner les objectifs de protection des espèces et des lignées évolutives distinctes ; et
 - c. de mettre tout particulièrement l'accent sur l'appui aux efforts de renforcement des capacités pour mettre un terme au déclin des groupes importants, tout en établissant des priorités claires à la lumière du changement climatique.
5. ENCOURAGE la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de l'UICN, soutenues si nécessaire par la Directrice générale, à veiller à ce que des plans d'action soient mis en place et appliqués pour toutes les espèces et régions ciblées.
6. DEMANDE à la Directrice générale d'attirer l'attention des principales conventions (Conventions sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention de Ramsar sur les zones humides, Convention sur la diversité biologique (CDB)) et des gouvernements sur la nécessité de conserver les espèces importantes pour l'histoire de l'évolution et de cibler les espèces et les régions distinctes sur le plan évolutif qui contiennent des concentrations élevées de ces lignées.
7. DEMANDE à la communauté internationale de la conservation d'augmenter les ressources attribuées aux lignées menacées, et de mettre en œuvre des programmes de travail sur les familles et les genres menacés d'extinction dans un avenir proche.
8. APPELLE tous les groupes de spécialistes de la Commission de la sauvegarde des espèces d'aider à constituer un système objectif d'indicateurs destiné à mesurer les succès en matière de conservation pour ces espèces, en fournissant des données pour les évaluations annuelles des besoins, de l'action et de l'efficacité de la conservation.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.